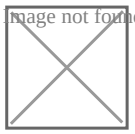

Dénonciation Solde de tout compte

Par **Erazion**, le **01/07/2015** à **12:19**

Bonjour,

J'ai été embauché par une SSII pour réaliser une mission chez un client, qui était une pré-embauche.

Pourtant, au bout de deux semaines, je me suis rendu compte que le poste n'était pas du tout conforme à mes attentes. Donc j'ai décidé d'en parler avec mon responsable (client), car je n'arrivais pas à joindre mon commercial (sachant qu'il n'avait pas réellement fait de suivi de mission depuis mon arrivée chez le client. J'ai discuté avec mon responsable pour lui exposer le fait que le profil recherché n'était pas réellement le mien, et que j'avais des doutes concernant la mission.

Une semaine après, suite à diverses discussions entre le client et ma SSII, le client m'a annoncé que je finissais la mission ce jour (un vendredi) et que cela n'était pas utile que je revienne le lundi.

Je me retrouvais donc en inter contrat. Le lundi, j'appelle mon commercial (encore injoignable le vendredi) pour lui demander si je devais venir dans les locaux pendant ma période d'inter contrat, celui-ci me disait que ce n'était pas nécessaire.

J'ai donc posé ma démission le mercredi car j'avais trouvé un CDI dans une autre société, et que vu la façon dont s'était passée ma mission dans ma SSII, je ne souhaitais pas continuer l'aventure.

Le mercredi, je postais donc ma lettre de démission en respectant les 48h de préavis (fin du contrat le vendredi soir).

Pourtant, je viens de recevoir mon solde de tout compte lundi matin et, à ma grande surprise, on ne m'a pas rémunéré ma dernière semaine d'inter contrat (dont 48h de préavis de rupture de période d'essai).

J'ai eu mon ancien commercial au téléphone, qui m'a dit que c'était une décision de son directeur de me mettre ces cinq derniers jours en "Absences injustifées" étant donné que j'avais mis en péril la mission en discutant avec le responsable chez le client avant de leur faire part de mes interrogations.

Qu'en pensez-vous? Sachant que j'ai dénoncé le solde de tout compte lundi.

Merci d'avance de vos réponses.

Luc.

Par **P.M.**, le **01/07/2015** à **17:19**

Bonjour,
Vous parlez d'un préavis de 48 h, je pense que c'est le délai de prévenance de rupture du contrat de travail pendant la période d'essai...
Peu importe ce que vous reproche l'employeur puisqu'il n'a pas engagé une procédure de sanction, il doit vous payer jusqu'au terme de celle-ci si toutefois, il ne conteste pas le déroulement des faits pour lesquels il semble que vous n'ayez pas toutes les preuves écrites...

Par **Erazion**, le **01/07/2015** à **17:43**

Bonjour, merci de votre réponse.

En effet, je parlais du préavis de fin de période d'essai désolé.

Oui, mon employeur ne m'a jamais rien reproché, et ne m'a jamais demandé de venir dans les locaux après que le commercial m'ait dit de ne pas venir.

J'ai eu le commercial au téléphone, il ne réfute pas du tout le fait de m'avoir dit à l'oral que je n'avais pas à venir la dernière semaine.

Par contre, gardera-t-il ce discours si jamais on va aux Prud'Hommes...

Merci de nouveau en tout cas.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés